



Recensement des attentes placées dans les voies de formation

Projet – Rapport final

Berne, 22 novembre 2022



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
**Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI**

Contenu

1	Contexte et procédure	3
2	Attentes placées dans les offres de la formation professionnelle supérieure	3
	Appréciation des résultats de l'enquête	3
	Résumé des résultats de l'enquête en ligne	3
	Discussions lors des journées de travail	4
3	Description des profils existants	4
	Tableau comparaison des profils : examen professionnel (EP), examen professionnel supérieur (EPS) et filière de formation ES	5
	Profils des offres de la formation professionnelle supérieure	11
4	Conclusions	13

1 Contexte et procédure

Le système de la formation professionnelle suisse est bien développé et comprend une multitude de voies de formation présentant une diversité de profils. Dans le cadre du projet « Recensement des attentes placées dans les voies de formation », ces profils ont fait l'objet de discussions entre les partenaires de la formation professionnelle dans l'optique de l'apprentissage tout au long de la vie. Il s'agissait également de poser les bases d'une meilleure compréhension des profils et des mécanismes de régulation auprès des acteurs concernés.

Le projet a été lancé en novembre 2019 dans le cadre de l'initiative « Formation professionnelle 2030 ». Le contenu du projet présentait de nombreuses interfaces avec le projet « Positionnement des écoles supérieures ». Ce dernier aborde notamment de manière approfondie la question des profils des diplômés de la formation professionnelle supérieure (les profils sont-ils suffisamment clairs ? Se distinguent-ils clairement les uns des autres ou doivent-ils être davantage harmonisés ? etc.). Dans le cadre du projet « Positionnement des écoles supérieures », une enquête en ligne a été menée de mi-janvier à mi-mars 2022 auprès des organes responsables et des prestataires de formation. L'enquête s'est concentrée sur les filières de formation professionnelle supérieure et leurs profils. Les filières de formation professionnelle initiale n'ont pas été prises en compte, car les profils sont en principe plus clairement définis dans ce domaine.

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a confié la réalisation de l'enquête en ligne à la société de conseil ecoplan AG. Les résultats sont disponibles sous la forme d'un [rapport](#). Une évaluation des résultats a été effectuée en mai 2022 lors de la troisième journée de travail sur le projet « Positionnement des écoles supérieures » dans le cadre de la [base de discussion « Profil »](#).

Le présent rapport expose tout d'abord les résultats détaillés de l'enquête en ligne relative au recensement des attentes placées dans les voies de formation de la formation professionnelle supérieure. Il fournit ensuite une vue d'ensemble des profils des offres de la formation professionnelle supérieure.

2 Attentes placées dans les offres de la formation professionnelle supérieure

Appréciation des résultats de l'enquête

Sur mandat du SEFRI, la société de conseil ecoplan AG a mené de mi-janvier à mi-mars 2022 une enquête en ligne auprès des organes responsables et des prestataires de formation, leur demandant leur avis sur certains aspects du système actuel et sur les éventuels besoins d'adaptation¹.

46 % des 238 écoles supérieures et 27 % des 307 organes responsables des examens professionnels et professionnels supérieurs contactés ont participé à l'enquête. Avec un niveau de confiance de 95 %, l'intervalle de confiance des ES s'élève à +/- 7 % et celui des organes responsables à +/- 9 %.

Résumé des résultats de l'enquête en ligne

Une nette majorité des organes responsables et des prestataires de formation sont d'avis que les diplômés et les offres actuelles de la formation professionnelle supérieure couvrent les besoins de l'économie. Les structures existantes de la formation professionnelle supérieure ne sont pas fondamentalement remises en question et une réorganisation complète celle-ci n'est pas nécessaire.

Dans le même temps, 55 % des organes responsables et 67 % des prestataires de formation font état d'un besoin d'adaptation des offres existantes. Selon les prestataires de formation, il faudrait modifier la pratique de financement et se rapprocher de la logique des hautes écoles. Quant aux organes responsables, ils font notamment remarquer que les filières de formation ES et les procédures de reconnaissance afférentes sont trop longues. Elles renvoient à ce sujet aux diplômés ES modulaires.

¹ Voir. econcept AG (2022), Positionnement des écoles supérieures. Analyse des résultats de l'enquête menée auprès des prestataires de formation et des organes responsables.

La délimitation entre les différents diplômes de la formation professionnelle supérieure est également jugée de manière critique. 39 % des organes responsables et 37 % des prestataires de formation sont d'avis que les profils ne sont pas clairement délimités et qu'il y a souvent des doublons entre les diplômes. Selon certains prestataires de formation, le financement actuel et les possibilités d'influence conduisent les organes responsables à choisir la forme d'examen (examen professionnel fédéral ou examen professionnel fédéral supérieur), bien que celle-ci ne représente pas la voie appropriée pour l'acquisition des compétences.

Enfin, 30 % des organes responsables et 39 % des prestataires de formation souhaitent de nouvelles offres alternatives, par exemple une haute école professionnelle, des certificats de branche réglementés ou des diplômes ES modulaires et plus courts. Les participants ont également cité des thèmes porteurs d'avenir qui revêtent un intérêt particulier pour les branches et pour lesquels il existe un besoin d'une nouvelle offre ou d'un nouveau diplôme plutôt qu'une offre alternative.

Discussions lors des journées de travail

Les résultats de l'enquête en ligne ont fait l'objet d'une discussion² entre les partenaires de la formation professionnelle à l'occasion de la journée de travail du 24 mai 2022. Les conclusions de ces échanges ont ensuite été validées³ lors de la journée de travail du 16 août 2022.

Il a été souligné à cette occasion que la logique de branche (statu quo) devait primer sur une logique de système de formation. La flexibilité existante dans l'organisation du paysage de la formation propre à la branche est appréciée et jugée plus importante qu'un remaniement de la structure du système de formation dans lequel les niveaux des différentes offres sont harmonisés et se fondent les uns sur les autres.

Une nouvelle conception ou une réorientation de la formation professionnelle supérieure et de ses profils ont été rejetées, de même que l'introduction de nouvelles filières dans la formation professionnelle supérieure.

En lieu et place, il convient d'affiner ponctuellement les profils au sein de la formation professionnelle supérieure.

Dans l'ensemble, les discussions ont montré que le statu quo concernant les filières de formation existantes correspond largement aux besoins des partenaires de la formation professionnelle.

3 Description des profils existants

La formation professionnelle supérieure est composée de deux grands domaines, à savoir les examens fédéraux et les filières de formation des écoles supérieures, tous deux ancrés dans la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr).

Le tableau ci-après présente une comparaison des principales caractéristiques des différentes offres de formation formelle au sein de la formation professionnelle supérieure.

² Base de discussion : https://www.sbf.admin.ch/dam/sbf/fr/dokumente/2022/05/grundlagendokument_profil.pdf.download.pdf/02_AT3%2024.05.22_Diskussionsgrundlage%20Profil_FR.pdf

³ Validation des résultats de la discussion : https://www.sbf.admin.ch/dam/sbf/de/dokumente/2022/08/positionierung_hoehere_fachschulen.pdf.download.pdf/Folienserie_alle_20220816_final.pdf

Tableau comparaison des profils : examen professionnel (EP), examen professionnel supérieur (EPS) et filière de formation ES

Admission

Examen professionnel	Examen professionnel supérieur	Filière de formation ES
<ul style="list-style-type: none"> • CFC sans maturité professionnelle dans le domaine correspondant (si disponible) + x années d'expérience professionnelle • CFC sans maturité professionnelle + x années d'expérience professionnelle • Qualification du degré secondaire II + x années d'expérience professionnelle + au moins un an 	<ul style="list-style-type: none"> • Brevet fédéral (ou autre diplôme du degré tertiaire) + x années d'expérience professionnelle • Cas exceptionnels : • CFC sans maturité professionnelle dans le domaine correspondant (si disponible) + x années d'expérience professionnelle • CFC sans maturité professionnelle + x années d'expérience professionnelle + au moins une année • Qualification du degré secondaire + x années d'expérience professionnelle + au moins une année 	<ul style="list-style-type: none"> • CFC sans MP • Diplôme du degré secondaire II

Expérience professionnelle

Examen professionnel	Examen professionnel supérieur	Filière de formation ES
<ul style="list-style-type: none"> • Expérience professionnelle préalable (la durée dépend de la formation antérieure) 	<ul style="list-style-type: none"> • Expérience professionnelle préalable (la durée dépend de la formation antérieure) en général sur la base de l'examen professionnel en amont 	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre d'années d'expérience professionnelle requis avant la formation peut être défini dans le plan d'études cadre, mais ce n'est pas obligatoire. La pratique est transmise/acquise pendant la formation.

Durée

Examen professionnel	Examen professionnel supérieur	Filière de formation ES
<ul style="list-style-type: none"> • Pas réglementée 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas réglementée 	<ul style="list-style-type: none"> • 3600 heures de formation (formation préalable dans le domaine correspondant) • 5400 heures de formation (sans formation préalable dans le domaine correspondant) • (Certains plans d'études cadres offrent la possibilité aux personnes qui ne possèdent pas de CFC dans le domaine correspondant aux études, mais qui ont plusieurs années d'expérience professionnelle de suivre une filière de 3600 heures de formation.)

Formes proposées

Examen professionnel	Examen professionnel supérieur	Filière de formation ES
<ul style="list-style-type: none">• En cours d'emploi	<ul style="list-style-type: none">• En cours d'emploi	<ul style="list-style-type: none">• En cours d'emploi ou à plein temps

Groupe cible

Examen professionnel	Examen professionnel supérieur	Filière de formation ES
<ul style="list-style-type: none">• Adultes (diplôme à 33 ans en moyenne)	<ul style="list-style-type: none">• Adultes (diplôme à 36 ans en moyenne)	<ul style="list-style-type: none">• Adultes (diplôme à 28 ans en moyenne)

Prestataires

Examen professionnel	Examen professionnel supérieur	Filière de formation ES
<ul style="list-style-type: none">• Public et privé (à but lucratif)	<ul style="list-style-type: none">• Public et privé (à but lucratif)	<ul style="list-style-type: none">• Public et privé (à but lucratif)

Institution

Examen professionnel	Examen professionnel supérieur	Filière de formation ES
<ul style="list-style-type: none">• Ouverte, forme de l'institution non réglementée (grande diversité de prestataires, cf. www.melde-liste.ch)	<ul style="list-style-type: none">• Ouverte, forme de l'institution non réglementée (grande diversité de prestataires, cf. www.melde-liste.ch)	<ul style="list-style-type: none">• Beaucoup d'écoles monodisciplinaires (44 % des écoles ne proposent qu'une seule filière de formation, seulement 9 % des écoles ont plus 5 filières)• Peu d'écoles/regroupements pluridisciplinaires (3 écoles avec 15 filières de formation ou plus)• Certaines des écoles sont « intégrées » aux HES

Mission de l'institution

Examen professionnel	Examen professionnel supérieur	Filière de formation ES
<ul style="list-style-type: none">• en ce qui concerne les cours préparatoires : pas de mandat légal	<ul style="list-style-type: none">• en ce qui concerne les cours préparatoires : pas de mandat légal	<ul style="list-style-type: none">• Enseignement

Reconnaissance

Examen professionnel	Examen professionnel supérieur	Filière de formation ES
<ul style="list-style-type: none">• Dans certains cas, « reconnaissance des modules » par les organes responsables	<ul style="list-style-type: none">• Dans certains cas, « reconnaissance des modules » par les organes responsables	<ul style="list-style-type: none">• Reconnaissance des filières de formation

Diplôme

Examen professionnel	Examen professionnel supérieur	Filière de formation ES
<ul style="list-style-type: none">• xx avec brevet fédéral	<ul style="list-style-type: none">• xxx. avec diplôme fédéral / xx diplômé / maître-xxx	<ul style="list-style-type: none">• xx diplômé ES (titre protégé à l'échelle fédérale)

Examen

Examen professionnel	Examen professionnel supérieur	Filière de formation ES
<ul style="list-style-type: none">• Organe responsable	<ul style="list-style-type: none">• Organe responsable	<ul style="list-style-type: none">• École

CNC formation prof.⁴

Examen professionnel	Examen professionnel supérieur	Filière de formation ES
<ul style="list-style-type: none">• 5 (niveau standard)	<ul style="list-style-type: none">• 6 (niveau standard)	<ul style="list-style-type: none">• 6 (niveau standard)

Orientation vers le marché du travail

Examen professionnel	Examen professionnel supérieur	Filière de formation ES
<ul style="list-style-type: none">• Assurée par le biais des règlements d'examen (les organes responsables définissent les compétences à atteindre).	<ul style="list-style-type: none">• Assurée par le biais des règlements d'examen (les organes responsables définissent les compétences à atteindre).	<ul style="list-style-type: none">• Assurée par le biais du plan d'études cadre (les organes responsables définissent les compétences à atteindre).

Orientation vers la pratique

Examen professionnel	Examen professionnel supérieur	Filière de formation ES
<ul style="list-style-type: none">• Garantie par l'activité professionnelle et le règlement d'examen	<ul style="list-style-type: none">• Garantie par l'activité professionnelle et le règlement d'examen	<ul style="list-style-type: none">• Garantie par l'activité professionnelle ou les stages.• Enseignants issus du terrain

Programme d'études

Examen professionnel	Examen professionnel supérieur	Filière de formation ES
<ul style="list-style-type: none">• À la libre appréciation des prestataires de cours, aucune directive	<ul style="list-style-type: none">• À la libre appréciation des prestataires de cours, aucune directive	<ul style="list-style-type: none">• Établi sur la base du plan d'études cadre (reconnu par le SEFRI)

⁴ Des niveaux plus élevés que le niveau standard sont possibles dans certains cas, car les diplômes sont classés sur la base des compétences évaluées. Plus d'informations sur www.nqr-berufsbildung.ch

Contenus de formation / Orientation

Examen professionnel	Examen professionnel supérieur	Filière de formation ES
<ul style="list-style-type: none">• Orientation pratique (vérification de la pratique et de la théorie au moyen d'un examen)	<ul style="list-style-type: none">• Orientation pratique (vérification de la pratique et de la théorie au moyen d'un examen)• Lorsqu'un examen professionnel fédéral et un examen professionnel fédéral supérieur sont proposés dans un même domaine professionnel, l'examen professionnel fédéral supérieur se différencie de l'examen professionnel fédéral par des exigences plus élevées.	<ul style="list-style-type: none">• Orientation vers la pratique et approfondissement de la culture générale

Objectif

Examen professionnel	Examen professionnel supérieur	Filière de formation ES
<ul style="list-style-type: none">• Qualification indispensable à l'exercice d'une activité professionnelle complexe ou impliquant des responsabilités élevées (art. 26 LFPr)• Les examens professionnels visent un approfondissement des connaissances dans une profession donnée et une première spécialisation après la formation professionnelle initiale.	<ul style="list-style-type: none">• Qualification indispensable à l'exercice d'une activité professionnelle complexe ou impliquant des responsabilités élevées (art. 26 LFPr)• Les examens professionnels supérieurs ont un double objectif : permettre aux professionnels d'acquérir la qualification d'expert dans leur domaine d'activité et les préparer à diriger une entreprise.	<ul style="list-style-type: none">• Un titre ES mène principalement à l'exercice d'une activité comprenant des aspects pratiques, spécialisés et de direction⁵.• Qualification indispensable à l'exercice d'une activité professionnelle complexe ou impliquant des responsabilités élevées (art. 26 LFPr)

Pilotage des contenus de la formation

Examen professionnel	Examen professionnel supérieur	Filière de formation ES
<ul style="list-style-type: none">• Règlement d'examen approuvé par le SEFRI	<ul style="list-style-type: none">• Règlement d'examen approuvé par le SEFRI	<ul style="list-style-type: none">• Plan d'études cadre approuvé par le SEFRI

⁵ [Les écoles supérieures \(ES\)- orientation.ch](http://Les%20%C3%A9coles%20sup%C3%A9rieures%20(ES)-orientation.ch)

Profil selon les bases juridiques

Examen professionnel	Examen professionnel supérieur	Filière de formation ES
<p>Chap. 3 LFPPr : Formation professionnelle supérieure Art. 26 Objet</p> <p>1 La formation professionnelle supérieure vise à transmettre et à faire acquérir, au niveau tertiaire, les qualifications indispensables à l'exercice d'une activité professionnelle complexe ou impliquant des responsabilités élevées.</p> <p>2 Elle présuppose l'acquisition d'un certificat fédéral de capacité, d'une formation scolaire générale supérieure ou d'une qualification équivalente.</p> <p>Art. 28 Examens professionnels fédéraux et examens professionnels fédéraux supérieurs</p> <p>1 La personne qui souhaite se présenter aux examens professionnels fédéraux ou aux examens professionnels fédéraux supérieurs doit disposer d'une expérience professionnelle et de connaissances spécifiques dans le domaine concerné.</p> <p>2 Les organisations du monde du travail compétentes définissent les conditions d'admission, le niveau exigé, les procédures de qualification, les certificats délivrés et les titres décernés. Elles tiennent compte des filières de formation qui font suite aux examens. Leurs prescriptions sont soumises à l'approbation du SEFRI. [...]</p> <p>3 Le conseil fédéral fixe les conditions d'obtention de l'approbation et la procédure à suivre.</p> <p>4 Les cantons peuvent proposer des cours préparatoires.</p> <p>Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr) Art. 23 Dispositions générales (Art. 27 LFPPr)</p> <p>1 Lorsqu'un examen professionnel fédéral et un examen professionnel fédéral supérieur sont proposés</p>	<p>Chap. 3 LFPPr : Formation professionnelle supérieure Art. 26 Objet</p> <p>1 La formation professionnelle supérieure vise à transmettre et à faire acquérir, au niveau tertiaire, les qualifications indispensables à l'exercice d'une activité professionnelle complexe ou impliquant des responsabilités élevées.</p> <p>2 Elle présuppose l'acquisition d'un certificat fédéral de capacité, d'une formation scolaire générale supérieure ou d'une qualification équivalente.</p> <p>Art. 28 Examens professionnels fédéraux et examens professionnels fédéraux supérieurs</p> <p>1 La personne qui souhaite se présenter aux examens professionnels fédéraux ou aux examens professionnels fédéraux supérieurs doit disposer d'une expérience professionnelle et de connaissances spécifiques dans le domaine concerné.</p> <p>2 Les organisations du monde du travail compétentes définissent les conditions d'admission, le niveau exigé, les procédures de qualification, les certificats délivrés et les titres décernés. Elles tiennent compte des filières de formation qui font suite aux examens. Leurs prescriptions sont soumises à l'approbation du SEFRI. [...]</p> <p>3 Le conseil fédéral fixe les conditions d'obtention de l'approbation et la procédure à suivre.</p> <p>4 Les cantons peuvent proposer des cours préparatoires.</p> <p>Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr) Art. 23 Dispositions générales (Art. 27 LFPPr)</p> <p>1 Lorsqu'un examen professionnel fédéral et un examen professionnel fédéral supérieur sont proposés dans un</p>	<p>Chap. 3 LFPPr : Formation professionnelle supérieure Art. 26 Objet</p> <p>1 La formation professionnelle supérieure vise à transmettre et à faire acquérir, au niveau tertiaire, les qualifications indispensables à l'exercice d'une activité professionnelle complexe ou impliquant des responsabilités élevées.</p> <p>2 Elle présuppose l'acquisition d'un certificat fédéral de capacité, d'une formation scolaire générale supérieure ou d'une qualification équivalente.</p> <p>OCM ES Art. 1 Objectifs de la formation</p> <p>1 Les filières de formation des écoles supérieures transmettent à leurs étudiants les compétences dont ils ont besoin pour assumer de manière autonome dans leur domaine d'activités des responsabilités professionnelles et des responsabilités de direction.</p> <p>2 Elles sont orientées vers la pratique et encouragent en particulier la pensée méthodique et systémique, l'analyse des tâches liées à la profession et la mise en pratique des connaissances acquises.</p> <p>3 Elles étendent et approfondissent les compétences relevant de la formation générale</p>

Examen professionnel	Examen professionnel supérieur	Filière de formation ES
<p>dans un même domaine professionnel, l'examen professionnel fédéral supérieur se différencie de l'examen professionnel fédéral par des exigences plus élevées.</p> <p>2 Les qualifications de la formation professionnelle supérieure sont à adapter aux normes internationales usuelles.</p> <p>Art. 25 Conditions de l'approbation des examens professionnels fédéraux et des examens professionnels fédéraux supérieurs (Art. 28, al. 3 LFPr)</p> <p>1 Le SEFRI approuve un seul examen professionnel fédéral et un seul examen professionnel fédéral supérieur par orientation spécifique au sein d'une branche.</p> <p>2 Il vérifie :</p> <p>a. si l'examen est d'intérêt public ;</p> <p>b. si l'examen n'entre pas en conflit avec la politique en matière de formation ou avec un autre intérêt public ;</p> <p>c. si l'organe responsable est à même de fournir ses prestations à long terme et à l'échelle nationale ;</p> <p>d. si le contenu de l'examen porte sur les qualifications requises pour l'exercice de l'activité professionnelle ;</p> <p>e. si le titre prévu est clair, n'induit pas en erreur et se distingue des autres titres.</p>	<p>même domaine professionnel, l'examen professionnel fédéral supérieur se différencie de l'examen professionnel fédéral par des exigences plus élevées.</p> <p>2 Les qualifications de la formation professionnelle supérieure sont à adapter aux normes internationales usuelles.</p> <p>Art. 25 Conditions de l'approbation des examens professionnels fédéraux et des examens professionnels fédéraux supérieurs (Art. 28, al. 3 LFPr)</p> <p>1 Le SEFRI approuve un seul examen professionnel fédéral et un seul examen professionnel fédéral supérieur par orientation spécifique au sein d'une branche.</p> <p>2 Il vérifie :</p> <p>a. si l'examen est d'intérêt public ;</p> <p>b. si l'examen n'entre pas en conflit avec la politique en matière de formation ou avec un autre intérêt public ;</p> <p>c. si l'organe responsable est à même de fournir ses prestations à long terme et à l'échelle nationale ;</p> <p>d. si le contenu de l'examen porte sur les qualifications requises pour l'exercice de l'activité professionnelle ;</p> <p>e. si le titre prévu est clair, n'induit pas en erreur et se distingue des autres titres.</p>	

Profils des offres de la formation professionnelle supérieure

Le rapport entre les examens fédéraux et les filières de formation ES n'est pas réglé de manière définitive dans la LFPr. Historiquement, les examens fédéraux suivent plutôt une logique de spécialisation (examens professionnels EP) ou d'expertise (examens professionnels supérieurs EPS) au sein d'une branche après plusieurs années d'expérience professionnelle, alors que les filières de formation ES ont une approche plus généraliste. Elles visent à élargir et à approfondir les compétences générales.

Les deux types d'offres de formation sont pilotés par le marché du travail via les organisations du monde du travail (Ortra), qui définissent les contenus. Dans la pratique, on constate que les Ortra n'utilisent pas les offres de formation de la même manière.

Structure de la formation dans les domaines / les branches

1) Les Ortra utilisent toutes les offres de la formation professionnelle supérieure pour un domaine donné/une branche donnée :

- a) Structure verticale : les examens fédéraux et la filière de formation ES se complètent ou sont combinés. Dans ces cas, le cours préparatoire à l'examen professionnel (ou le module correspondant) est partiellement intégré dans la filière de formation ES. Le brevet fédéral précède alors le diplôme ES, ce qui fait en principe du diplôme fédéral le titre le plus élevé dans le domaine.



- b) Structure horizontale : les examens fédéraux et les filières de formation ES sont utilisés en parallèle.



2) Les Ortra n'utilisent que certaines offres dans un domaine donné/une branche donnée, à savoir :

- a. uniquement des EP ou des EPS, ou à la fois des EP et des EPS



- b. uniquement des filières ES



Orientation vers les résultats vs Orientation vers les contenus et résultats

En ce qui concerne les examens fédéraux, c'est principalement le résultat (compétences à acquérir, procédure de qualification finale) qui est réglementé ; le mode de préparation de l'examen est libre. Néanmoins la grande majorité des personnes souhaitant passer un examen fédéral (soit plus de 90 %) suivent un cours préparatoire. Dans la pratique, le SEFRI constate que des directives relatives au contenu sont de plus en plus souvent définies aussi pour des examens fédéraux (p. ex. modules obligatoires, certificats ou stages supervisés en tant que condition d'admission) afin d'assurer la qualité de la formation et l'acquisition de la pratique.

Dans le cas des filières de formation ES, les plans d'études cadres définissent non seulement le résultat, mais également le contenu (durée minimale, parties pratiques).

Contrairement aux examens fédéraux, où il faut en général justifier d'un certain nombre d'années d'expérience professionnelle au moment de l'examen, la pratique professionnelle correspondante (activité professionnelle en parallèle de la formation ou stages) fait partie intégrante des filières de formation ES et ne doit pas nécessairement être attestée avant l'entrée en formation. Les filières de formation ES s'adressent donc en particulier à des personnes qui souhaitent obtenir un diplôme de la formation professionnelle supérieure directement ou peu de temps après l'obtention de leur CFC. L'activité professionnelle dans le domaine correspondant aux études et les stages sont pris en compte dans les filières de formation ES sous la forme d'heures de formation. Une filière de formation ES (avec pratique intégrée) convient également aux personnes déjà actives, mais qui souhaitent se réorienter (dans un nouveau champ professionnel dans lequel elles n'ont pas encore d'expérience). 34 % des diplômés ES déclarent p. ex. que le diplôme ES leur a permis d'accéder à une activité professionnelle sans lien avec l'activité rémunérée qu'ils exerçaient auparavant⁶.

L'orientation vers les contenus (durée et contenu de la formation) a l'avantage de rendre les filières de formation ES plus compréhensibles que les examens fédéraux au niveau international, où l'accent est là aussi souvent placé sur le contenu des formations.

Dans l'ensemble, la formation professionnelle supérieure est largement déterminée par les besoins du marché du travail. Les Ortra définissent les exigences en matière de compétences des futurs professionnels. L'accent n'est donc pas mis sur les prestataires, mais sur des profils professionnels, ce qui influe également sur l'assurance-qualité des diplômes. Dans le cas des examens professionnels fédéraux et des examens professionnels fédéraux supérieurs, cela passe par les règlements d'examen et l'organisation d'examens centralisés. Dans le cas des filières de formation ES, cela se fait par le biais des plans d'études cadres, de la reconnaissance des filières de formation (avec la collaboration d'experts) et de la participation d'experts du monde du travail aux procédures de qualification finales dans les écoles. Les procédures de reconnaissance des filières englobent également la vérification de la qualité de l'institution prestataire (p. ex. formation du personnel administratif et des enseignants, infrastructure, système d'assurance-qualité interne du prestataire). Dans le cadre de leurs activités de surveillance, les cantons veillent à ce que les conditions minimales de reconnaissance et les plans d'études cadres soient respectés.

Dans l'ensemble, la formation professionnelle supérieure répond aux divers besoins du marché du travail en proposant deux offres, à savoir les examens fédéraux et les filières de formation ES. Ces voies de formation n'arrivent cependant pas à répondre à tous les besoins dans les limites de leur réglementation et l'offre doit parfois être élargie. Ce cas de figure est fréquent dans les professions liées à la politique de sécurité. Il n'existe par exemple aucun CFC correspondant à la profession de policier pour l'admission à l'examen professionnel en question et les candidats doivent assister à des cours précis pour s'y préparer. Dans le même temps, le nombre d'heures de formation nécessaire et la forme que ces dernières prennent ne remplissent pas les exigences d'une filière de formation ES. Cette flexibilité, la formation professionnelle supérieure la doit à une assise juridique formulée de manière très ouverte.

⁶ Parcours de formation dans les écoles supérieures. Analyses longitudinales dans le domaine de la formation, édition 2020, p. 15

Les études postdiplômes des écoles supérieures (EPD ES) représentent un cas particulier au sein de la formation professionnelle supérieure. Ces offres de formation non formelle relèvent en principe de l'autonomie des écoles qui les proposent. Seules les EPD ES des domaines de la santé disposent d'un plan d'études cadre élaboré conjointement par les Ortra et les prestataires de formation⁷.

4 Conclusions

Le projet « Recensement des attentes placées dans les voies de formation » avait pour mission de fournir une base de discussion et une meilleure compréhension des profils des voies de formation dans la formation professionnelle. Dans ce contexte, une vue d'ensemble des profils des filières de formation du degré tertiaire a été établie. Une enquête a également été menée auprès des organes responsables des examens fédéraux et des plans d'études cadres et auprès des prestataires de formation des filières de formation ES.

L'enquête et les discussions qui ont suivi ont montré que les offres de la formation professionnelle supérieure étaient utilisées de manière différente selon les branches. Cette flexibilité est offerte par le législateur, les dispositions légales étant souvent formulées de manière très ouverte, notamment en ce qui concerne les examens fédéraux. Par ailleurs, le pilotage de la formation professionnelle supérieure suit une approche ascendante avec pour point de départ le marché du travail. Pour ce qui a trait aux conditions, les diplômes ne doivent pas se conformer à une grille précise. Il en résulte que les profils ne sont pas toujours clairement différenciés et que les comparaisons transversales entre les branches ne fournissent pas toujours une image cohérente du système éducatif. Il suffit d'observer les différences entre les niveaux du CNC concernant l'examen professionnel et l'examen professionnel supérieur pour s'en rendre compte.

Comme souligné lors des discussions autour des résultats de l'enquête en ligne, les partenaires de la formation professionnelle s'accommodent des différences de niveaux et de structures des offres de formation entre les branches. Ajuster les offres de formation aux besoins concrets des branches présente des avantages qui l'emportent sur les difficultés à faire largement connaître la formation professionnelle supérieure à la société.

Les discussions mettent néanmoins en évidence un besoin d'optimisation. Lors de l'enquête en ligne, aussi bien les organes responsables que les écoles supérieures ont soulevé le problème des doublons, à savoir une multitude d'orientations et d'examens fédéraux ne se distinguant guère, tant par leur niveau que par leur application concrète au travail. Une réorientation de la formation professionnelle supérieure n'est pas nécessaire pour remédier à ce problème, il suffit de procéder à certains ajustements dans les limites des possibilités existantes. La mise à jour et l'adaptation sur base régulière des règlements d'examen et des plans d'études cadres constituent un bon moyen pour rectifier la situation. La mise en œuvre des modifications et des contenus ainsi que l'harmonisation des offres restent du ressort des branches.

⁷ PEC soins d'anesthésie, PEC soins intensifs, PEC soins d'urgence